



BAREME D'HONORAIRES

Applicable depuis le 15 Septembre 2024

HONORAIRES TRANSACTION VENTE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
	Guyane : HT du prix de vente Martinique : TTC du prix de vente
0€ à 100 000 €	10%
100 001 € à 200 000 €	7.5 %
200 001 € à 300 000 €	6.5 %
300 001 € à 400 000 €	6.0 %
400 001 € à 500 000 €	5.5 %
Supérieur ou égal à 500 001 €	5.0 %

Principe du non-cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Les redevables des honoraires sont le vendeur et l'acquéreur selon les clauses du mandat signé.

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

2D&M IMMO.SAS – SIRET – 878 785 146

03 Rue Raoul DINGA- 97354 REMIRE-MONTJOLY - contact-guyane@2dmimmo.com 0694 42 32 24
51 Rue du Brésil—97220 LA TRINITE—contact-martinique@2dmimmo.com—05 96 76 31 06
Carte Professionnelle N° CPI 9731 2019 000 043 664- CCI DE Guyane –
Garantie Financière & RC PROFESSIONNELLE : GALIAN ASSURANCE



BAREME D'HONORAIRES

Applicable depuis le 15 Septembre 2024

HONORAIRES TRANSACTION LOCATAION

Location à usage d'habitation (loi du 06 juillet 1989)

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

Entremise : 50 €

Visite , constitution du dossier, rédaction du bail

Zone tendue : 10 € le m²

Zone non tendue : 8 € le m²

Etat des lieux : 3 € le m²

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visite , constitution du dossier, rédaction du bail

Zone tendue : 10 € le m²

Zone non tendue : 8 € le m²

Etat des lieux : 3 € le m²

2D&M IMMO.SAS – SIRET – 878 785 146

03 Rue Raoul DINGA- 97354 REMIRE-MONTJOLY - contact-guyane@2dmimmo.com  0694 42 32 24

51 Rue du Brésil—97220 LA TRINITE—contact-martinique@2dmimmo.com—05 96 76 31 06

Carte Professionnelle N° CPI 9731 2019 000 043 664- CCI DE Guyane –

Garantie Financière & RC PROFESSIONNELLE : GALIAN ASSURANCE



BAREME D'HONORAIRES

Applicable depuis le 15 Septembre 2024

HONORAIRES TRANSACTION LOCATAION

Locaux à usage commercial ou professionnel

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

Bail professionnel , commercial ou précaire : 1%

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Bail professionnel , commercial ou précaire : 15% du loyer annuel TTC

2D&M IMMO.SAS – SIRET – 878 785 146

03 Rue Raoul DINGA- 97354 REMIRE-MONTJOLY - contact-guyane@2dmimmo.com 📞 0694 42 32 24
51 Rue du Brésil—97220 LA TRINITE—contact-martinique@2dmimmo.com—05 96 76 31 06
Carte Professionnelle N° CPI 9731 2019 000 043 664- CCI DE Guyane –
Garantie Financière & RC PROFESSIONNELLE : GALIAN ASSURANCE



BAREME D'HONORAIRES

Applicable depuis le 15 Septembre 2024

GESTION LOCATIVE

Maximum : 8% des sommes encaissées sans la garantie loyers impayés

Rédaction de bail (sans mise en place du locataire)

Bail professionnel, commercial ou précaire	500.00 € TTC
Bail d'habitation	250.00 € TTC

AVIS DE VALEUR

250.00 € TTC + Frais de déplacement selon distance (demande de devis)

Rappel : Un avis de valeur ne constitue pas une expertises

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES POUR L'ACTIVITE TRANSACTION

2D&M IMMO.SAS – SIRET – 878 785 146

03 Rue Raoul DINGA- 97354 REMIRE-MONTJOLY - contact-guyane@2dmimmo.com 📞 0694 42 32 24
51 Rue du Brésil—97220 LA TRINITE—contact-martinique@2dmimmo.com—05 96 76 31 06
Carte Professionnelle N° CPI 9731 2019 000 043 664- CCI DE Guyane –
Garantie Financière & RC PROFESSIONNELLE : GALIAN ASSURANCE